

SOMMAIRE DES FICHES D'ACTION

Action d'animation :

Action Ani 1 Animation du DOCOB	2
---------------------------------------	---

Actions de communication :

Action Com 2 Information/sensibilisation auprès des acteurs du site	4
Action Com 3 Information/sensibilisation auprès de la population locale.....	6
Action Com 4 Information/sensibilisation auprès du grand public	8

Actions de gestion :

Action Gest 5 Soutenir la mise en place de contrats Restauration Entretien de Rivière	10
Action Gest 6 Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits infranchissables	11
Action Gest 7 Proscrire toute création de plan d'eau et le drainage	13
Action Gest 8 Militer pour le respect des procédures de vidange des plans d'eau.....	14
Action Gest 9 Gestion écologique des têtes de bassin	16
Action Gest 10 Entretien ou restauration des landes et pelouses sèches	18
Action Gest 11 Pérenniser les prairies maigres de fauche.....	21
Action Gest 12 Favoriser l'habitat du Damier de la Succise	23
Action Gest 13 Adopter une sylviculture respectueuse des habitats forestiers.....	25
Action Gest 14 Création de mares favorables au Triton crêté	28
Action Gest 15 Préserver les gîtes d'hibernation des chauves-souris	30
Action Gest 16 Préserver les gîtes de reproduction des chauves-souris	32
Action Gest 17 Loutre et Castor d'Europe : maintien de zones de tranquillité	34
Action Gest 18 Sensibiliser les usagers aux dangers des pratiques néfastes à la faune	36
Action Gest 19 Etude pour la restauration des sources salées	37
Action Gest 20 Accompagnement des actions de gestion agricole et forestière	39
Action Gest 21 Animation foncière et cartographie au 1/5000ème	41
Action Gest 22 Maîtrise foncière.....	43
Action Gest 23 Gérer les activités motorisées sauvages	45
Action Gest 24 Accompagner les activités motorisées encadrées	47
Action Gest 25 Organisation de la pratique du canoë kayak	49
Action Gest 26 Soutenir la politique d'assainissement	51
Action Gest 27 Sensibiliser les agriculteurs aux risques de pollution.....	53
Action Gest 28 Résorption de point noir – Mines de Pranal	55
Action Gest 29 Résorption de point noir – Décharge des Ancizes.....	56
Action Gest 30 Supprimer les décharges sauvages	57
Action Gest 31 Coordination avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	58
Action Gest 32 Réglementation des boisements.....	59
Action Gest 33 Evaluation d'incidence des programmes et des projets.....	60
Action Gest 34 Mise en place d'une réserve biologique en Forêt Domaniale de la Sioule	63

Action de suivi :

Action Sui 35 Suivi scientifique des habitats et des espèces.....	65
Cf sui 35 Suivi des chauves-souris (détail de l'action SUI 35).....	67

Récapitulatif :

Récapitulatif financier global	68
--------------------------------------	----

Action Ani 1 Animation du DOCOB

Thème : animation

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La désignation ou la mise en place d'une structure chargée de l'animation a pour objectifs :

- de favoriser la mise en place du programme d'actions sur le site Natura 2000,
- de disposer d'une structure forte pour la maîtrise d'ouvrage des actions,
- de disposer d'une structure proche des acteurs locaux (propriétaires et usagers notamment),
- d'informer les ayants-droit sur le programme d'actions.

Par ailleurs, le comité de suivi devra permettre de :

- garder constamment une réflexion locale sur la préservation et la gestion du site,
- coordonner les actions, procédures et activités sur le site
- mettre à plat les dysfonctionnements ou causes de mécontentement constatés sur le site et étudier, en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties, les solutions proposées.

Principe

Désignation d'une structure qui sera chargée de l'animation.

Les missions de la structure animatrice seront en particulier : le contact direct avec tous les acteurs locaux, la programmation technique et financière des travaux, la prise en charge de la maîtrise d'œuvre de certains travaux ou l'identification des porteurs de projets (délégation aux organismes partenaires), la coordination, l'organisation et l'animation des réunions du comité de suivi et des autres réunions techniques éventuelles, le suivi administratif et technique du programme d'actions, le partenariat avec les organismes compétents, la recherche de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures.

Mise en place du comité de suivi.

Ce comité se réunira régulièrement pour faire le point sur les actions menées, les difficultés rencontrées. Il statuera sur les orientations ou réorientations éventuelles à donner au document d'objectifs.

Méthodes et moyens techniques

Mise à disposition, par la structure animatrice d'un animateur, chargé de la coordination du projet, du suivi technique des actions.

Le comité de pilotage sera reconduit en comité de suivi, dans sa composition actuelle, sans cependant écarter la possibilité d'intégration de nouveaux membres.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Mise en œuvre du document d'objectif, amélioration de sa prise en compte dans la gestion des milieux et des espèces.
Indicateur(s) de suivi :	Quantitatifs : réalisation du programme d'action, taux de contractualisation, instruction des évaluations d'incidence. Qualitatifs : niveau de satisfaction des partenaires et ayants-droit.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Les services de l'Etat sont chargés de la désignation de la structure animatrice.

Une seule structure animatrice sera désignée pour les deux DOCOB relevant des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Il est à préciser que le SMAD des Combrailles a émis une candidature spontanée et est pressenti en qualité de structure animatrice.

Maître d'ouvrage : DIREN

Maîtres d'œuvre pressentis : structure animatrice

Partenaires privilégiés : LPO, ONF, SMAD des Combrailles, Chambre d'Agriculture, Fédérations des chasseurs et de Pêche

Actions et programmes liés

Toutes

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives "Oiseaux" et "Habitats".

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Equivalent d'1/3 de temps pour l'animation du DOCOB : coût de personnel, frais de déplacement, de mission et d'enquête. En particulier, animation directe des actions Gest 5, Gest 6 (hors budget SAGE 1, Gest 7, Gest 18, Gest 22, Gest 24 à 26, Gest 28 à 32	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD (pressenti)	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
ANI 1	***	18.3	18.3	18.3	18.3	18.3	18.3

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	110 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :

Nota financement complémentaire à celui de l'action équivalente du DOCOB Oiseaux.

Action Com 2 Information/sensibilisation auprès des acteurs du site

Thème : communication, information générale

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Outre les actions d'information et sensibilisation spécifiques (militer pour le respect des procédures de vidange, sensibilisation aux pratiques néfastes à l'avifaune, etc...) et les travaux menés lors des réunions du Comité de Suivi, il est nécessaire de porter à connaissance de l'ensemble des acteurs du site :

- les enjeux et objectifs identifiés dans le document d'objectif,
- l'évolution du dossier (mise en œuvre du programme d'action).

Ceci constitue un préalable indispensable pour tous les travaux de coordination et concertation que doit mener la structure animatrice.

Principe

Identifier les acteurs :

- collectivités locales,
- acteurs économiques et sociaux (agriculteurs, forestiers, métiers du tourisme, etc...),
- organismes économiques et sociaux (office du tourisme par exemple).

Délivrer à l'ensemble de ces acteurs toute information nécessaire sur les enjeux et objectifs identifiés et sur l'évolution du dossier.

Méthodes et moyens techniques

Etablir, puis mettre à jour, une base de données référençant les divers acteurs.

Enquêter par sondage auprès de quelques acteurs sur le niveau et le contenu des informations attendues et les modes de diffusion adaptées.

Reproduire et diffuser les documents d'objectif en version papier ou CD ROM.

Poursuivre la lettre d'information Natura 2000.

Diffuser des articles, lettres ou notes d'information soit sous forme de plaquette, soit par la presse spécialisée ou locale.

Organiser des réunions d'information, qui pourront, selon les besoins identifiés, être :

- générales, par petits secteurs géographiques (communauté de commune par exemple),
- ou thématiques (par exemple : tourisme et environnement).

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Améliorer l'adhésion des acteurs du site aux objectifs du DOCOB

Indicateur(s) de suivi :
 Nombre d'acteurs identifiés.
 Nombre de documents d'objectifs, lettres d'information, articles ... diffusés.
 Nombre de réunions organisées et évaluation de la participation.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : CEPA, CSA, LPO, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF

Actions et programmes liés

Toutes.

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux »

Coût estimatif pour les deux DOCOBs ensemble

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN	B	Diffusion des DOCOBs : 65 euros / exemplaire de DOCOB (x2) pour 100 exemplaires,	MEDD – Titre 6 MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES	B		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Structure animatrice	O		
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
		Conception et diffusion des lettres d'information : 4 euros / exemplaire pour 1300 exemplaires et 1 numéro par an	
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			
		Réunion et articles parus : 500 euros / an	

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
COM 2	* * *	18700	5700	5700	5700	5700	5700

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	34 200 euros	13 000 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 34 200 euros	MEDD titre 6 : 13 000 euros

Action Com 3 Information/sensibilisation auprès de la population locale

Thème : communication, information générale

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La population locale se sent souvent dépossédée de son environnement direct, au sens de son territoire quotidien, par déficit d'information concernant les différents aménagements ou projets en cours.

C'est une réalité particulièrement prégnante sur les sites Natura 2000.

Les élus et représentants des collectivités locales sont déficitaires en outils leur permettant d'informer largement la population.

L'objectif est de proposer un panel de supports d'information adaptés aux scolaires ou aux adultes et qui puissent aborder les différents niveaux d'information attendus, qu'ils soient généraux. - "*Natura 2000, c'est quoi ?*" - ou plus locaux "*et chez moi, quelles sont les richesses et spécificités ?*".

Principe

Mettre à disposition des collectivités locales, des associations, des enseignants, des outils d'information diversifiés :

- rédiger des textes et articles à disposition des différentes collectivités, à intégrer dans leurs publications (Bulletin municipal, par exemple),
- proposer des articles à la presse locale,
- organiser des conférences-débats,
- proposer aux équipes enseignantes des guides, mallettes et jeux pédagogiques et répondre à leurs besoins lors des projets pédagogiques,
- monter des expositions itinérantes disponibles pour les diverses manifestations locales et les collèges et écoles,
- etc...

D'autres outils pourront émerger durant l'application du DOCOB.

Méthodes et moyens techniques

Les besoins en informations générales ou thématiques et le choix des supports les mieux adaptés devront faire l'objet d'un travail de concertation important avec les collectivités locales, les enseignants et les différentes associations.

Certaines actions menées seront spécifiques au site Natura 2000 "Habitats".

D'autres, pourront s'intégrer dans un plan plus large : intégrer des expositions, participer à des projets pédagogiques.

Des prestataires spécifiques (en communication, pédagogiques ou naturalistes) pourront être consultés.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Information acquise de la population locale à la gestion du site, adhésion aux objectifs du DOCOB
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de textes et d'articles rédigés
	Nombre de conférences, débats réalisés
	Nombre de journées d'exposition

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : CEPA, CSA, LPO

Actions et programmes liés

Toutes, et plus particulièrement, celles liées aux loisirs et à la qualité générale (Gest 23 à 26, Gest 30).
Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Coût estimatif pour les deux DOCOBs ensemble

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Articles dans les journaux des collectivités, Conférences, débats (4 500 euros/an) Exposition (12 000 euros)	
COLLECTIVITES LOCALES	O, B		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
Structure animatrice	O		
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
COM 3	* *	4500	16500	4500	4500	4500	4500

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	27 000 euros	12 000 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 50% Collectivité locale : 50%	MEDD titre 6 : 12 000 euros (100 %)

Action Com 4 Information/sensibilisation auprès du grand public

Thème : communication, information générale

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Les activités de loisirs et de tourisme sont diversifiées sur le site.

Elles n'induisent généralement pas, aujourd'hui, de perturbations significatives (sauf bien entendu les activités de sports motorisés sauvages).

Elles peuvent être un vecteur de découverte et de connaissance du milieu naturel.

La sensibilisation du grand public au fonctionnement de ce milieu et aux divers risques qu'il peut encourir, peut être pensée sous les approches ludiques et éducatives et être porteuse d'une communication forte sur les fragilités du site.

L'objectif est d'offrir au grand public un espace naturel accueillant, dont il puisse comprendre tous les enjeux patrimoniaux.

Principe

Mettre en place diverses opérations de sensibilisation générales (éducation à l'environnement) ou plus spécifiques (sportifs en particulier), adapter les supports :

- installer des panneaux d'informations,
- installer des sentiers d'interprétations ou thématiques,
- éditer des plaquettes thématiques,
- éditer un guide nature,
- et autres opérations qui pourraient émerger.

Proposer des animations

- sorties thématiques accompagnées,
- conférences, expositions, etc...

Les mobiliers et éditions devront être identifiables et cohérents : ils pourront répondre à une "charte graphique" spécifique au site Natura 2000.

Ils rappelleront également, les principes du "code de bonne conduite" qui leur sera adapté.

Méthodes et moyens techniques

Un important travail de concertation sera à mener avec les offices de tourisme et les diverses structures et associations de tourisme et de loisirs présents sur le site :

- pour déterminer les supports et thématiques à développer,
- pour adapter le code de bonne conduite,
- pour hiérarchiser les différentes actions.

Un prestataire spécialisé en communication pourra être consulté pour élaborer la charte graphique.

Il pourra être fait appel à des naturalistes, selon leurs spécialités, lors des animations ou à la mise en œuvre des mobiliers ou éditions.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Information acquise du grand public à la gestion du site
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de textes et d'articles rédigés
	Nombre de conférences, débats réalisés

Nombre de journées d'exposition

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice**Maîtres d'œuvre pressentis** : Collectivités locales**Partenaires privilégiés** : CEPA, CSA, LPO, Offices du tourisme

Actions et programmes liés

Toutes, mais plus particulièrement celles liées aux loisirs et à la qualité (Gest 23 à 25, Gest 30).

Cette action sera menée conjointement pour les deux directives « Habitats » et « Oiseaux »

Coût estimatif pour les 2 DOCOBs

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Film de présentation des sites "Habitats" et "Oiseaux" et diffusion (40 000 euros) Exposition (12 000 euros x 5 ex.) Conférences, débats, visites, insertion de notices dans les plaquettes existantes (7 500 euros / an)	MEDD titre 4 Collectivité locale Autres
COLLECTIVITES LOCALES	O, B		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS	B		
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES	B		
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
COM 4	*	49500	29500	31500	19500	7500	7500

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	45 000 euros	100 000 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 20 % Collectivité local : 40 % Autres : 40 %	MEDD titre 6 : 50 % Collectivité locale : 50 %

Action Gest 5 Soutenir la mise en place de contrats Restauration Entretien de Rivière

Thème : gestion des cours d'eau

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Entretien ou réhabiliter les milieux aquatiques : rétablir un bon fonctionnement écologique du milieu, préserver la biodiversité.

Principe

Soutenir la mise en œuvre de Contrats Restauration Entretien de rivière (C.R.E.).

Les C.R.E., d'une durée de 5 ans, ne peuvent être renouvelés sur le même tronçon de cours d'eau ; cependant, une prolongation de 2 ans peut être accordée.

Les C.R.E. favorisent une démarche globale sur une entité cohérente.

Méthodes et moyens techniques

Participation à l'élaboration d'un contrat-cadre en liaison avec l'Agence de l'Eau.

Par tronçon de cours d'eau cohérent :

- participation à l'élaboration d'un cahier des charges (diagnostic, recommandations d'entretien, ...),
- participation à la recherche d'un maître d'ouvrage (Communauté de Communes par exemple).

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : CRE signés

Indicateur(s) de suivi : Longueur restaurée ou entretenue

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales, Agence de l'eau

Partenaires privilégiés : C.S.P., Fédérations et associations de pêche

Actions et programmes liés

Gest 31 : Coordination avec le SAGE

Coût estimatif

Cf. Ani 1 : Animation du DOCOB

Action Gest 6 Limiter l'impact des ouvrages hydrauliques et des petits infranchissables

Thème : gestion des cours d'eau

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La présence des ouvrages hydrauliques a entièrement modifié le fonctionnement de la rivière. D'une part ceci constitue, en aval des ouvrages, une gêne importante sur les activités humaines de loisirs (pêche et sports d'eaux vives) ; alors que la retenue des Fades a permis le développement d'activités nautiques qui nécessitent le maintien d'un niveau « minimal » pour l'accès aux plages en période estivale. D'autre part, les effets sur le milieu aquatique et rivulaire et la faune sont importants, notamment par les modifications apportées aux zones de reproduction ou de refuge potentielles, particulièrement vitale pour le saumon.

L'objectif est de redonner à la rivière un régime hydraulique le plus naturel possible dans son débit moyen et ses fluctuations. Il doit prendre en compte les exigences écologiques et humaines, parfois antagonistes.

Principe

Inciter la poursuite des concertations entre EDF, la DIRE, le CSP et les Fédérations de Pêche pour aboutir au maintien d'un débit d'étiage (actuellement, E.D.F. garantit un débit de 2,5 m³/s) et à une gestion raisonnée des éclusées.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne précise dans ses préconisations (paragraphe VII.2.3.1.) que « *les ouvrages d'intérêt national ou régional – dont font partie Fades et Queuille – feront l'objet dans le délai de 5 ans d'études visant à mesurer l'impact des éclusées et apprécier les conséquences de leur réduction en matière de sécurité, d'économie et d'écologie, de façon à établir dans chaque cas des modalités de gestion respectant les objectifs du S.D.A.G.E. en matière de protection des milieux.* »

Cela devra aussi s'intégrer totalement dans le Plan Loire.

Méthodes et moyens techniques

Participation aux concertations.

Relance des partenaires.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Régularité et pérennité du débit

Indicateur(s) de suivi : Débit d'étiage
Protocole des écluses

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DRIRE, EDF, CLE

Partenaires privilégiés : CSP, Fédération de Pêche

Actions et programmes liés

Gest 31 : Coordination avec le SAGE

Coût estimatif

Cf. Ani 1 : Animation du DOCOB

Le budget du SAGE devra intégrer les problématiques NATURA 2000.

Action Gest 7 Proscrire toute création de plan d'eau et le drainage

Thème : gestion des cours d'eau

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

En tête du bassin versant de la Sioule, de nombreux étangs ont été créés (estimés à près de 300). Ce qui provoque une forte perturbation sur le réseau hydrographique.

Par ailleurs les zones humides assurent des fonctions de régulation (auto-épuration, amortissement des variations de débit)

Toute perturbation supplémentaire doit être proscrite.

Principe

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne (paragraphe VII.2.7.) préconise de « *s'opposer, dans le cadre des procédures réglementaires existantes, à la création de nouveaux étangs dans certaines zones situées en tête de bassin versant où le peuplement piscicole est de haute qualité, ou situées en amont de lieux d'usages sanitaires de l'eau et qui seront à définir notamment par les S.A.G.E.* ».

L'article 10 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 constitue le cadre réglementaire.

Méthodes et moyens techniques

Appliquer la réglementation actuellement en vigueur.

Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux pourra amener des contraintes supplémentaires, notamment vis à vis du seuil actuel des projets soumis à autorisation ou à déclaration.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Aucune création de plan d'eau ou de drainage

Indicateur(s) de suivi : Nombre de plans d'eau créés ou refusés
Surface nouvellement drainée

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF, CLE, Services de l'Etat

Partenaires privilégiés : Chambre d'Agriculture, Collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 31 : Coordination avec le SAGE

Coût estimatif

Cf. Ani 1 : Animation du DOCOB

Agence de l'Office National des Forêts du Puy-de-Dôme - Avril 2005

13/69

Action Gest 8 Militer pour le respect des procédures de vidange des plans d'eau

Thème : gestion des cours d'eau

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Maintenir dans un bon état de conservation la qualité des cours d'eau.

Principe

Eviter les espèces indésirables sur les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie.
Eviter les entraînements de vase.

Méthodes et moyens techniques

Mener une campagne d'information auprès des propriétaires de plan d'eau rappelant

- les procédures de vidange à respecter
- l'incidence environnementale sur le cours d'eau du respect ou non respect de ces procédures
- les réglementations en cours

La structure animatrice donne son avis sur les projets de vidange.

Le SAGE pourra amener des contraintes supplémentaires quant aux périodes et aux types d'installation pour diminuer les impacts des vidanges.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Diminution des populations d'espèces indésirables
 Augmentation de la qualité de l'eau

Indicateur(s) de suivi : Populations d'espèces indésirables
 Nombre d'études d'impact

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF, CSP, CLE

Partenaires privilégiés : Collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 31 : Coordination avec le SAGE

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Notice envoyée aux propriétaires d'étangs	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche, CSP	O		
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 8	* *			700			

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	700 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 9 Gestion écologique des têtes de bassin

Thème : gestion des cours d'eau

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Préserver le réseau hydrographique en tête de versant, en particulier pour favoriser le retour du saumon.
Lien à coordonner avec LIFE.

Principe

Eviter le piétinement des animaux dans les cours d'eau.
Limiter les apports d'effluent.
Réhabiliter la ripisylve.

Méthodes et moyens techniques

Assurer une cohérence de gestion et se diriger, selon des unités cohérentes :
- soit vers des contrats CAD (mesures 0604A - remise en état des berges & 1805A – non utilisation de milieux fragiles),
- soit vers des contrats CRE

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Augmentation de la qualité de l'eau

Indicateur(s) de suivi : Population de Saumon
Taux de nitrates

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF et ADASEA (CAD), Collectivités locales (CRE)

Partenaires privilégiés : Chambre d'Agriculture, CSP, Fédération de Pêche, APN

Actions et programmes liés

Gest 31 : Coordination avec le SAGE.
Gest 5 : Soutenir la mise en œuvre de Contrats Restauration Entretien rivière.
Gest 20 : Accompagnement des actions de gestion.

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN	O	CAD : 0604A : 10 km à 214 euros maxi / 100 ml puis à 44 euros maxi / 100 ml / an 1805A : 100 ha à 146 euros maxi / ha / an CRE : à estimer	MEDD – Titre 6 CAD
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 9 (hors CAD)	* *						

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	0 (hors CAD et CRE)	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : CAD : 100 000 euros CRE à déterminer	MEDD titre 6 :

Action Gest 10 Entretien ou restauration des landes et pelouses sèches

Thème : gestion des habitats naturels et habitats d'espèces

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Ces habitats sont les premiers espaces ouverts à être victimes de la déprise agricole. Leur fermeture est un risque majeur vis à vis de la diversité faunistique du site. Maintenir en l'état les landes et pelouses ouvertes. Restaurer ces habitats lorsqu'ils sont embroussaillés.

Principe

Lorsque les habitats sont encore en bon état de conservation : Soutenir les pratiques propres à maintenir ces habitats et proposer aux exploitants des Contrats d'Agriculture Durable adaptés ou des contrats NATURA 2000. **Cas n° 1.**

Lorsque les habitats sont en cours de fermeture, proposer des mesures de restauration

- type Contrat d'Agriculture Durable sur les zones pouvant intégrer la Surface Agricole Utile d'une exploitation, **Cas n° 2**

- par des travaux de débroussaillage sur les zones où aucune exploitation agricole ne peut s'installer, **Cas n° 3**

Une étude pastorale préalable pourra constituer une mesure d'accompagnement.

Méthodes et moyens techniques

Cas n° 1

Deux mesures inscrites au PDRN peuvent être envisagées dans les CAD :

2003A01 – Gestion extensive des pelouses (ou 2003A02 si ovin)

2002A01 – Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire (ou 2002A02 si ovin)

1903B01 – Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (ou 1903B02 si ovin)

Des contrats NATURA 2000 peuvent aussi être envisagés (mesure A FH 0006 par ex.).

Cas n° 2

Deux mesures inscrites au PDRN peuvent être envisagées dans les CAD, selon le degré d'embroussaillage :

1901C – Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

1902C - Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise récente)

Des contrats NATURA 2000 peuvent aussi être envisagés (mesure A FH 0004, A FH 005 par ex.).

Cas n° 3

Travaux de débroussaillage à effectuer en rotation de 2 à 3 ans, par bande. Le protocole de mise en place de cette mesure devra être étudié au cas par cas et tiendra compte :

- du degré d'embroussaillage et de la végétation ligneuse ou semi ligneuse présente,
- des périodes à risque pour la faune : dérangement, nidification voir stock alimentaire

Introduction de population de lapins de garenne : cette mesure peut être envisagée sous forme conventionnelle avec les fédérations de chasse, et en lien étroit avec les ACCA ou sociétés de chasse concernées.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Réouverture de milieux embroussaillés
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de contrats signés Surface remise en état

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF et ADASEA
Partenaires privilégiés : Fédérations de chasseurs, ACCA ou sociétés de chasse, CEPA, CSA, Collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 20 à 22 : accompagnement des mesures de gestion.

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	CAD : 2003A ou 2002A : 50 ha x 165 euros maxi / ha / an 1903B : 300 ha x 182 euros maxi / ha / an 1901C: 30 ha x 325 euros maxi / ha / an 1902C: 50 ha x 146 euros maxi / ha / an Contrats NATURA 2000 : estimé à 30 000 euros	CAD Contrats NATURA 2000
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 10 (hors CAD)	* * *	2000	3000	4000	5000	5000	6000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	30 000 euros (hors CAD)	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : CAD : 400 000 euros Contrat N2000 : 30 000 euros	MEDD titre 6 :

Action Gest 11 Pérenniser les prairies maigres de fauche

Thème : gestion des habitats naturels et habitats d'espèces

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Habitat peu représenté dans le périmètre du site, de grand intérêt pour sa biodiversité.
Maintenir voir améliorer l'état actuel de ces prairies.

Principe

Encourager les pratiques propres à maintenir la biodiversité de cet habitat.
Proposer aux exploitants des Contrats d'Agriculture Durable adaptés ou des contrats NATURA 2000.

Méthodes et moyens techniques

Trois mesures inscrites au PDRN sont proposées :

1601A02 - Utilisation tardive de la parcelle par la fauche (retard de 20 jours : pas avant mi-juin).

1602A - Pas de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore ou à l'avifaune à protéger sur les prairies
Ces deux mesures sont cumulables.

On peut aussi envisager, dans des cas particuliers, la mesure 1805A00 (non utilisation de milieux fragiles) quand il n'y a aucun risque d'embroussaillage.

Des contrats NATURA 2000 seront envisageables.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Surface maintenue de prairies maigres

Indicateur(s) de suivi : Nombre de contrats signés
Surface concernée

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF et ADASEA

Partenaires privilégiés : Propriétaires, exploitants, Collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 20 : Accompagnement des actions de gestion.

Gest 21 : Animation foncière et cartographie au 1/5000^{ème}.

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	CAD : 1601A : 30 ha x 165 euros maxi / ha / an 1602A : 100 ha x 30 euros maxi / ha / an Contrats NATURA 2000 : 10 000 euros	CAD Contrat N2000
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 11 (hors CAD)	* * *		1000	1500	2000	2500	3000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	10 000 euros (hors CAD)	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : CAD : 30 000 euros Contrat N2000 : 10 000 euros	MEDD titre 6 :

Action Gest 12 Favoriser l'habitat du Damier de la Succise

Thème : gestion des habitats naturels et habitats d'espèces

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La présence de haies est indispensable au maintien de cette espèce rare avec une gestion extensive. Or, ces milieux sont rares sur le site.

Principe

L'habitat favorable à ce papillon est un milieu bocager géré de façon extensive.

Méthodes et moyens techniques

Trois mesures pouvant intégrer un Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.) sont proposées :

0501B - Plantation et entretien d'une haie

0602A – Entretien de haie

1903B01 – Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive

Des contrats NATURA 2000 pourront être envisagés (mesure A FH 002).

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Augmentation de la surface de bocage, population du Damier de la Succise

Indicateur(s) de suivi : Nombre de C.A.D. signés
Niveau des populations

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF et ADASEA, propriétaires

Partenaires privilégiés : APN, CEPA, Collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 20 : Accompagnement des actions de gestion.

Gest 21 : Animation foncière et cartographie au 1/5000^{ème}.

Sui 35 : Suivi des habitats et des espèces ;

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	CAD : 0501B : 20 000 m x 2,5 euros maxi / ml 0602A : 20 000 m x 0,5 euros maxi / ml / an 1903B : 30 ha x 182 euros maxi / ha / an Contrats NATURA 2000 : 25 000 euros	CAD Contrats N2000
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 12 (hors CAD)	* *		2000	4000	5000	6000	8000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	25 000 euros hors CAD	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : CAD : 100 000 euros Contrats N2000 : 25 000 euros	MEDD titre 6 :

Action Gest 13 Adopter une sylviculture respectueuse des habitats forestiers

Thème : gestion des habitats naturels et habitats d'espèces

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Maintenir ou restaurer les habitats forestiers d'intérêt :

Prioritaire	communautaire
forêt alluviale (91OE)	chênaie-frênaie fraîche (9160)
forêt de ravin sur éboulis (9180)	hêtraies (9120 & 9130)

Principe

Proposer aux forestiers un cahier des charges permettant de soutenir une activité forestière propre à conserver ou restaurer ces habitats.

Un diagnostic préalable permettra de retenir les mesures adaptées à chaque massif.

Méthodes et moyens techniques

De façon générale, on favorisera :

- une futaie irrégulière
- la diversité des essences
- la régénération naturelle par petites trouées
- le maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissant, à l'écart des voiries
- des modalités et/ou des périodes de vidange des bois évitant la dégradation du milieu (sol, espèces) ou la perturbation des espèces.

La non intervention est privilégiée en forêt de ravin sur éboulis.

La maîtrise des risques de banalisation des habitats est prioritaire :

- plantation résineuse (tous habitats)
- plantation de peuplier (risque sur la forêt alluviale et la chênaie-frênaie fraîche)
- colonisation par le robinier ou autre exogène

Cf. fiche réglementation des boisements – Gest 32

Les mesures éligibles à des aides du P.D.R.N., propres à maintenir ou restaurer des habitats ou habitats d'espèces sont :

Travaux de plantations d'enrichissement de peuplements, dans une logique non productive.

Préparation et suivi des régénérations naturelles dans des peuplements peu productifs où les critères ordinaires de la politique forestière auraient conduit à préconiser une régénération artificielle.

Dépressage et éclaircie de peuplements, dans une logique non productive.

Création et restauration de ripisylves, y compris les travaux de stabilisation des rives.

Prise en charge des surcoûts liés à des dégagements ou débroussailllement manuels, dans des chantiers où les critères ordinaires de la politique forestière auraient conduit à recourir à des dégagements ou débroussailllements mécaniques ou chimiques

Travaux destinés à créer un dispositif rustique de franchissement de petits cours d'eau en forêt, afin d'empêcher les tracteurs de débardage de détruire ces habitats

Travaux de mise en défens sur des petites surfaces, permettant de réduire significativement les unités élémentaires de régénération, nécessite la création d'un milieu forestier en mosaï que

Participation à la prise en charge des impacts financiers des travaux d'irrégularisation de peuplements, lorsque ces travaux imposent des pertes de valeur d'avenir et des sacrifices d'exploitabilité

Ainsi que celles propres à garantir le maintien et la reproduction d'espèces :

Création et restauration de clairières dans des peuplements forestiers fermés et/ou création et restauration de mares forestières ou travaux d'entretien de clairières et de mares en forêt.

Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives, ou travaux d'entretien de lisières.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Maintien des surfaces d'habitats d'intérêt prioritaires ou communautaires
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de contrats Natura 2000 signés Surface concernée

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti :	structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis :	CRPF, ONF
Partenaires privilégiés :	Propriétaires, exploitants, groupements forestiers, collectivités locales

Actions et programmes liés

Gest 20 : Accompagnement des actions de gestion.

Gest 21 : Animation foncière et cartographie au 1/5000^{ème}.

Sui 35 : Suivi des habitats et des espèces ;

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	Contrats NATURA 2000 sur 50 % des surfaces des habitats 91OE, 9180 et 9160, et 25 % des hêtraies, avec une estimation de 75 euros / ha /an : 80 000 euros	Contrats N2000
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	B		
		Etablissement du cahier des charges : 20 jours soit 10000 euros	
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF	O		
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 13	* * *	8000	10 000	12 000	16 000	20 000	24 000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	90 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 10 000 euros Contrats N2000 : 80 000 euros	MEDD titre 6 :

Action Gest 14 Création de mares favorables au Triton crêté

Thème : protection des habitats des espèces

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Conservation du Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce inscrite à l'annexe II et IV de la directive Habitats. Maintien et développement des populations de Triton crêté

Principe

Création de mares dont la typologie est favorable au Triton crêté.

Méthodes et moyens techniques

Etude et diagnostic préalable : faisabilité (foncier, hydrologie de la zone, étude de la nature du sol et sa capacité de rétention d'eau,...), étude technique et écologique.

Creusement de la mare en respectant quelques principes généraux auxquels pourront s'ajouter les préconisations de l'organisme en charge de l'étude préalable :

- utilisation d'une pelle à chenilles (engin le plus respectueux du milieu alentour)
- aménagement d'une pente douce (pente < 20%) sur au moins un quart du périmètre de la mare, si possible (en fonction des usages) sur la totalité du pourtour
- profondeur maximale de deux mètres
- surface inférieure à 1500 m²

Entretien de la mare :

- toute intervention (coupe de la végétation, curage, mise en défens,...) devra au préalable faire l'objet d'une étude.
- adaptation des périodes d'interventions (si ces dernières sont nécessaires) au cycle des espèces sensibles : en octobre voire novembre si possible (moindre dérangement de la faune dont le triton crêté, moment des plus basses eaux)

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Augmentation des populations de triton crêté

Indicateur(s) de suivi : Réaliser un suivi des populations de Triton crêté : présence-absence / comptage. Ce suivi devra être réalisé au printemps (mars-avril) dans la première partie de la nuit. La capture à l'épuisette pourra confirmer la présence de l'espèce et le nombre approximatif d'individus.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : CSA, CEPA

Partenaires privilégiés : Collectivités locales, Propriétaires, APN

Actions et programmes liés

Bibliographie

- *Mares de l'Allier, un patrimoine à découvrir*, Conservatoire des sites de l'Allier, 2001

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Etude préalable : 600 euros Création : 1 100 euros Entretien : 240 euros / an Suivi des populations : 460 euros Total par mare : 2 400 euros 1 mare par an	MEDD – Titre 6
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations (CEPA, CSA)	O		
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 14	**	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	7 800 euros	6 600 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 : 100 %

Action Gest 15 Préserver les gîtes d'hibernation des chauves-souris

Thème : protection des habitats des espèces

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Conservation des espèces de l'annexe II, amélioration des conditions écologiques (lutte contre le dérangement)

Principe

Eviter le dérangement des colonies

Méthodes et moyens techniques

Pose de grilles légères adaptées avec barreaux horizontaux espacés d'au moins 12 cm

Travaux à réaliser en dehors de la période hivernale

Travaux uniquement sur les gîtes principaux (anciennes cavités minières de Pranal, Barbecot, Blot l'Eglise, Vitrac)

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Maintien des populations de chauves-souris

Indicateur(s) de suivi : Effectifs des espèces

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : ONF, CEPA, LPO, propriétaires des galeries

Partenaires privilégiés : Chauves-Souris Auvergne

Actions et programmes liés

Protection des gîtes de reproduction et suivi des espèces

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		4 200 euros par galerie, 15 galeries à aménager	MEDD – Titre 6 Autres (propriétaire Collectivités locales)
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	O, B		
AUTRES			
Associations (CEPA)	O		
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 15	* * *	4200	8400	12600	12600	12600	12600

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS		63 000 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 :	MEDD titre 6 : 75 % Autres : 25 %

Action Gest 16 Préserver les gîtes de reproduction des chauves-souris

Thème : protection des habitats des espèces

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Conservation des espèces de l'annexe II

Principe

Maîtrise d'usage et actions de conseils

Méthodes et moyens techniques

Signature de conventions de gestion avec les propriétaires
Réunions pour conseil de gestion
Travaux légers (nettoyage, pose de bâche de protection...)

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Préservation des populations de chauves-souris

Indicateur(s) de suivi : Effectifs des espèces

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Propriétaire privé, commune de Queuille, ONF, CEPA, LPO

Partenaires privilégiés : Chauves-Souris Auvergne

Actions et programmes liés

Protection des gîtes d'hivernage et suivi des espèces

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		1 200 euros par gîte pour deux gîtes	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	O, B		
AUTRES			
Associations (CEPA)	O		
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 16	* *				2400		

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	2 400 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 17 Loutre et Castor d'Europe : maintien de zones de tranquillité

Thème : protection des habitats des espèces

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Bien présente sur le haut du bassin versant de la Sioule, la Loutre recolonise la vallée d'amont en aval ; l'évolution de la situation de 1980 à 2000 permet d'espérer une présence stable sur l'ensemble de la vallée. Le Castor d'Europe entame cette recolonisation depuis le val d'Allier ; pour l'heure, seuls des indices de présence ponctuels (mais répétés) ont été identifiés.

Favoriser la recolonisation de ces deux espèces en maintenant des zones de tranquillité, en particulier pendant les périodes de reproduction et d'élevage.

Principe

Par sa morphologie et ses difficultés d'accès, le site offre à ces deux espèces des espaces de tranquillité peu fréquentés. Le maintien de zones de tranquillité peut être assuré par leur identification et des règles simples de « bonne conduite » évitant le dérangement de ces deux espèces discrètes.

Identifier les zones de tranquillité en coordination avec le C.S.P., les fédérations de pêche et les A.P.P.M.A.

Méthodes et moyens techniques

Etablir un code de « bonne conduite » à diffuser aux différents utilisateurs du cours d'eau par le biais de la « Charte relative à la pratique de la pêche et des activités des sports d'eau vive sur la Sioule ».

La mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B.) n'apparaît pas opportune ; elle doit rester une ultime mesure en cas de conflit majeur (Cf. action « Gérer les activités motorisées sauvages »).

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Maîtrise des populations de loutre et castor

Indicateur(s) de suivi : Evolution des populations

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : C.S.P., A.P.P.M.A., Associations sportives, Association de pêche

Partenaires privilégiés : S.M.A.D. des Combrailles, S.M.A.T. du Val de Sioule

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Conception du code : 1000 euros Publication et diffusion : 1400 euros	MEDD – TITRE 4 Collectivités locales
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations (APPMA)	O		
LPO			
ONF			
Fédération pêche, CSP	O		
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 17	* *				2 400		

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	2 400 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 50 % Collectivités locales : 50 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 18 Sensibiliser les usagers aux dangers des pratiques néfastes à la faune

Thème : protection de la faune

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Certaines pratiques agricoles occasionnent un effet néfaste sur l'ensemble de la chaîne alimentaire sauvage : l'utilisation de certains pesticides est à réduire si on souhaite améliorer les populations les plus fragiles, en particulier des derniers maillons de la chaîne, espèces citées de l'annexe II.

On s'attachera particulièrement au saumon, à la loutre et aux Chauves-souris, en plus des rapaces pris en compte dans le DOCOB "Oiseaux".

Principe

Informar les usagers :

- des effets sur le fonctionnement de la chaîne des décomposeurs suite aux traitements vermifuges type Ivermectine ;
- des risques liés aux campagnes de destruction de rongeurs par la Bromadiolone.

Méthodes et moyens techniques

Elaborer avec les services vétérinaires et à l'attention des éleveurs, une plaquette informative et proposer des alternatives techniques.

Elaborer, en coordination avec le Service Régional de Protection des Végétaux (S.R.P.V), une plaquette d'information à l'attention des exploitants et des élus.

Sensibiliser le Conseil Général, la DDE et la SNCF à l'entretien sans pesticides des accotements, fossés, haies et talus.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Diminution de l'utilisation des pesticides les plus dangereux conduisant à un taux de pesticides moindre chez les prédateurs

Indicateur(s) de suivi : Plaquettes élaborées

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : LPO, SRPV, Services vétérinaires, Conseil Général, DDE, SNCF

Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Pas de coût supplémentaire par rapport au DOCOB Oiseaux.

Action Gest 19 Etude pour la restauration des sources salées

Thème : gestion d'habitat ponctuel

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Restauration d'un habitat prioritaire

Principe

Etude technique pour évaluer la faisabilité et les coûts de recréation des zones d'épanchements des eaux salées.

Méthodes et moyens techniques

Etude comprenant

Un diagnostic de la faisabilité (propriétaire, interférence avec les thermes...)

Un descriptif des travaux à réaliser pour restaurer l'épanchement des sources

Une estimation des coûts des travaux

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Restauration de l'habitat

Indicateur(s) de suivi : Rapport d'étude
Réalisation des travaux

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : BRGM, CEPa, commune de Chateauneuf, propriétaire du marais de Vauvernier

Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Etude : 10 000 euros. Les travaux seront évalués lors de l'étude	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires	O, B		
AUTRES (BRGM)	O		
Associations (CEPA)	O		
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 19	* *					12 000	

(Travaux à préciser ultérieurement)

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	12 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 : 100 %

Action Gest 20 Accompagnement des actions de gestion agricole et forestière

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Les agriculteurs et les forestiers, premiers acteurs de terrain pour les surfaces d'habitats qu'ils ont à gérer, doivent s'approprier les objectifs du DOCOB et les moyens pour y parvenir, pour que ceux-ci soient utilisés. Parmi ces moyens les contrats seront essentiels. Ils sont par ailleurs complexes à mettre en œuvre.

Chaque contrat sera négocié sur la base d'un cahier des charges qui comportera des mesures adaptées, après un diagnostic de terrain.

Principe

Aider les exploitants agricoles et les forestiers dans la mise en œuvre des contrats, et dans l'élaboration du diagnostic préalable.

Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice oriente le propriétaire, exploitant ou gestionnaire vers la structure experte la mieux adaptée :

- Chambre d'Agriculture sur les exploitations agricoles,
- C.R.P.F. en forêt privée, O.N.F. en forêt publique.

La structure experte établit le diagnostic en partenariat avec le propriétaire, exploitant ou gestionnaire et construit avec lui le cahier des charges qui sera proposé au contrat.

Cette structure s'appuie sur les recommandations de la L.P.O. et sollicite son avis, voire, l'associe dès la phase du diagnostic dans certains cas (par exemple pour confirmer la présence d'une espèce nicheuse).

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Généraliser la pratique de contrat

Indicateur(s) de suivi : Nombre de contrats signés
Surface totale atteinte
Nombre de diagnostics réalisés

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : Chambre d'Agriculture, CRPF, LPO, ONF
Partenaires privilégiés : DDAF et ADASEA

Actions et programmes liés

Toutes les actions où sont proposés des CAD et contrats NATURA 2000.

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	Animation des pré-contrats CAD et NATURA 2000 : 10 jours par an soit 5000 euros	MEDD – Titre 4 et divers
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires	B		
AUTRES			
Associations			
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF	O		
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 20	* * *	5000	5000	5000	5000	5000	5000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	30 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 25 % FFCAD : 50 % Autres (FEOGA) : 15 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 21 Animation foncière et cartographie au 1/5000ème

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Faciliter les actions

- d'information et de sensibilisation des propriétaires concernés par des habitats d'intérêt communautaire,
- de maîtrise foncière.
- intégration dans les PLU et cartes communales

Principe

Affiner la cartographie des habitats.

Identifier les propriétaires concernés.

La réalisation de ces actions est à effectuer, par ordre de priorité, sur les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- habitats ouverts : landes sèches (4030), pelouses sèches (6210), prairies maigres de fauche (6510),
- habitats forestiers d'intérêt prioritaire : forêts alluviales (91EO) et forêts de ravin sur éboulis (9180),
- autres habitats d'intérêt communautaire.

Au cas par cas, si des volontés locales de gestion collective s'affirment (association ou groupement foncier), ces actions peuvent s'étendre hors habitat d'intérêt communautaire.

Méthodes et moyens techniques

Reporter la cartographie des habitats sur fond cadastral préalablement ramené à l'échelle du 1/5000 et préciser selon les besoins les limites des habitats.

Créer une base de données comportant au minimum le nom et l'adresse du propriétaire, la commune et les références cadastrales de la parcelle, le(s) type(s) d'habitat(s) d'intérêt communautaire concerné(s).

Nota : l'expérience montre qu'il est important de valider, au minimum, en aval la base de données auprès des municipalités concernées ; il est encore plus satisfaisant et efficace de mener en amont ce type d'action avec des élus et/ou des propriétaires volontaires.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Connaissance des habitats pour élaborer des politiques d'aménagement du territoire cohérentes
Indicateur(s) de suivi :	Surface cartographiée Nombre de propriétaires et de parcelles listés dans la base de données

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales, propriétaires, Chambre d'Agriculture, ADASEA, SAFER

Partenaires privilégiés : CEPA, CSA

Actions et programmes liés

Toutes celles concernant des actions de gestion dont les contrats (CAD ou Contrat Natura 2000).
Gest 9, Gest 13, Gest 22

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		L'objectif est de cartographier finement à l'échelle cadastrale a minima 300 ha parmi les habitats prioritaires (4030, 5110, 6210, 6510, 8150, 9160, 9180, 91EO)	MEDD – Titre 3
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT		Acquisition de planches cadastrales : 6 000 euros	
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
SAFER	O	Numérisation de ces planches (hors SMAD) : 2 000 euros	
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires		Identification des propriétaires des parcelles : 20 journées (8 000 euros)	
AUTRES			
Associations (CEPA)	O	Inventaire des Habitats : 15 000 euros	
LPO			
ONF			
Fédération pêche		Création de la base de données : 20 journées (8 000 euros)	
CRPF			
ADASEA	O		

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 21	* *	10 000	10 000	10 000	9 000		

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS		39 000 euros
Détail plan de financement	MEDD titre 4 :	MEDD titre 3 : 50 % FNADT : 25 % FEOGA : 15 % FFCAD : 10 %

Action Gest 22 Maîtrise foncière

Thème : accompagnement des actions de gestion

Priorité : *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Le grand morcellement de la propriété sur le site induit :

- des abandons d'usage agricole sur des habitats d'intérêt communautaire ou des territoires propices à des espèces d'intérêt communautaire,
- des difficultés de gestion cohérente sur les massifs forestiers.

Le maintien des milieux ouverts constitue un enjeu prioritaire pour le site.

Principe

Différentes méthodes peuvent permettre d'atteindre l'objectif visé :

1-L'acquisition foncière

- à l'amiable, soit par recueil d'information auprès de la S.A.F.E.R., soit par démarchage ;
- avec exercice du droit de préemption de la S.A.F.E.R. ; cette procédure peut être financée par les collectivités locales ;
- dans le cadre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.) ; cette taxe perçue sur les constructions nouvelles permet l'acquisition par le Département d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) ; les Conseils Généraux mènent une politique de protection et gestion des milieux naturels et d'ouverture au public.

2-La location de terrain par le biais d'un bail civil (par une clause de « pacte de préférence », le propriétaire peut s'engager à offrir priorité au preneur en cas de vente) ou par bail emphytéotique.

3-La constitution d'association ou groupement foncier

Dans tous les cas, l'acquéreur, le locataire, l'association ou le groupement foncier s'engagent à mettre en œuvre (ou à déléguer) une gestion des terrains respectueuse des orientations définies au document d'objectif. Ils bénéficieront en contre partie d'un appui technique et administratif privilégié lors de cette mise en œuvre.

L'acquéreur et le locataire pourra être une collectivité locale (Commune, Communauté de Commune, Conseil Général, ...), un organisme ou une association naturaliste (C.E.P.A., L.P.O., ...).

Méthodes et moyens techniques

L'animateur du DOCOB soutiendra tout porteur de projet dans sa démarche et donnera priorité de la mise en œuvre l'action « Animation foncière » sur les zones concernées.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Augmentation des surfaces unitaires gérées à des fins identifiées de protection
Indicateur(s) de suivi :	Surfaces acquises, nature du milieu, type de maîtrise, programme de gestion appliqué.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales, Conseil Général, APN, CEPA
Partenaires privilégiés : SAFER

Actions et programmes liés

Gest 9, Gest 13, Gest 21.

Coût estimatif

Cf. Animation.

Le coût estimatif des acquisitions ne pourra se faire qu'au fur et à mesure des évaluations des enjeux, suite à l'action Gest 21. Un objectif de 20 à 30 ha semble raisonnable dans le délai de 6 ans.

Action Gest 23 Gérer les activités motorisées sauvages

Thème : accompagnement des activités de loisir

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La pratique des activités motorisées dites sauvages constitue un danger majeur pour les habitats et les espèces, par la dégradation du milieu, le dérangement des animaux ou leur mortalité directe ou indirecte.

Puisqu'en dehors de toute structure, l'encadrement et la sensibilisation des pratiquants s'avère un objectif très difficile à atteindre mais prioritaire.

On connaît par ailleurs les difficultés qu'éprouvent les municipalités à mettre en œuvre et surtout faire respecter les arrêtés municipaux.

L'objectif est de maîtriser ces pratiques sauvages dangereuses pour les habitats et les espèces par des mesures réglementaires ; pour qu'elles trouvent toute leur efficacité, ces mesures devront être accompagnées d'une campagne d'information et de sensibilisation.

Principe

Faire une étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral réglementant les activités motorisées.

Travailler en relation avec les communes concernées et en coordination avec le S.M.A.D. des Combrailles (groupe de travail « moto ») et le S.M.A.T. du Val de Sioule afin :

- d'établir un ou des modèles d'arrêtés municipaux,
- de monter une campagne d'information cohérente sur toute la vallée.

Sur les habitats et habitats d'espèces particulièrement mis en danger, la mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B.) peut être envisagé.

Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée d'effectuer l'étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral, en liaison étroite avec les services de l'Etat.

En parallèle, elle coordonnera et soutiendra les travaux des collectivités locales afin d'aboutir à la prise d'arrêtés municipaux, en l'attente de la parution de l'arrêté inter-préfectoral.

Elle participera avec les collectivités locales à la mise en œuvre d'une campagne d'information locale ; cette campagne s'appuiera en priorité sur la presse locale et les bulletins municipaux, et par voie d'affiche dans les lieux publics, stations essences, garages...

Une action de sensibilisation sur le milieu naturel (cf. actions et programmes liés) sera menée par ailleurs. Elle identifiera, en s'appuyant sur les diagnostics d'expert (C.S.P., L.P.O., C.E.P.A., etc...) les milieux mis en danger qui nécessiteraient la prise d'un A.P.P.B.

La pose de chicanes sur les sites identifiés comme les plus sensibles sera étudiée.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Améliorer la maîtrise de ces collectivités

Indicateur(s) de suivi : Actions de sensibilisations menées
Nombre d'APPB
Actions réglementaires menées

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : SMAD des Combrailles, SMAT du Val de Sioule

Actions et programmes liés

Gest 24

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Etude de faisabilité de l'arrêté préfectoral : 900 euros Action de sensibilisation, plaquette : 2300 euros La pose de chicanes n'a pas été estimée, car dépendra beaucoup des sites	MEDD – Titre 4 Collectivités locales
COLLECTIVITES LOCALES	O		
Commune			
SMAD, SMAT	O		
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 23	* * *		900	2300			

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	3 200 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 50 % SMAD, Collectivités locales : 50 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 24 Accompagner les activités motorisées encadrées

Thème : accompagnement des activités de loisir

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

A la différence des activités motorisées sauvages, les pratiquants adhèrent à une structure associative.

Il s'agit d'anticiper les risques de perturbation sur le milieu et les espèces en travaillant au plus près avec les structures associatives concernées.

Principe

Travailler en relation avec les communes concernées et en coordination avec le S.M.A.D. des Combrailles (groupe de travail « moto ») et le S.M.A.T. du Val de Sioule afin d'identifier les structures existantes et évaluer la pratique.

Négocier en amont avec les organisateurs les circuits lors des compétitions en associant tous les organismes concernés par le parcours, afin de cerner toutes les préconisations et les équipements à prévoir.

Sensibiliser et informer les pratiquants.

Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée d'établir la liste des structures associatives existantes.

Elle s'appuiera, lors des négociations de circuits, sur les connaissances techniques et scientifiques des organismes compétents (L.P.O., C.S.P., Fédérations de pêche, C.E.P.A., O.N.F., etc). L'effet « retour » sera à prendre en compte lors de ces négociations : on observe généralement une forte augmentation de la fréquentation sur le site des compétitions pendant les semaines suivantes, par des pratiquants individuels.

Les structures associatives existantes constitueront un relais privilégié pour toute action de sensibilisation sur le milieu naturel (cf. actions et programmes liés).

Contribuer à l'établissement du cahier des charges pour la remise en état du site.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Meilleure prise en compte des habitats dans les manifestations sportives

Indicateur(s) de suivi : Etat des lieux avant et après compétition

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : SMAD des Combrailles, SMAT du Val de Sioule

Actions et programmes liés

Gest 23

Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 « animation du DOCOB »

Action Gest 25 Organisation de la pratique du canoë kayak

Thème : accompagnement des activités de loisir

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Le canoë kayak est actuellement pratiqué entre Châteauneuf les Bains et Jenzat.

La fréquentation reste pour l'heure modérée et une augmentation importante de la pratique de ce sport ne semble pas à attendre dans les années à venir.

Une « Charte relative à la pratique de la pêche et des activités des sports d'eau vive sur la Sioule », initiée par le S.M.A.D. des Combrailles et le S.M.A.T. du Val de Sioule a permis de limiter les conflits d'usage et les impacts sur le milieu.

Il s'agit donc d'encourager la poursuite des « bonnes pratiques » de la Charte et de soutenir la coordination entre les différents acteurs lors des divers réaménagements.

Lors des compétitions, la pratique des sports d'eaux vives amène une sur fréquentation sur un parcours donné ; celle ci entraîne un risque important de perturbation du milieu et pour la population piscicole qu'il abrite, notamment sur certains faciès du cours d'eau particulièrement fragiles en raison de leur rôle de frayère ou de nursery pour les alevins. En outre, les lâchers d'eau préalables à ces compétitions représentent également un danger pour ces zones de reproduction.

Il est donc important d'anticiper les dommages que pourraient entraîner les compétitions, particulièrement de mi-octobre à mi-avril (reproduction du Saumon puis d'autres espèces).

Principe

Soutenir le S.M.A.D. et le S.M.A.T. à chaque révision de la Charte, en particulier sur les points suivants :

- accès à la rivière par les seuls terrains marche-pieds aménagés (six de Châteauneuf les Bains à Jenzat) ;
- débit d'au moins 5 m³/s à Ebreuil du 1^{er} octobre au 30 mars ;
- identification des embarcations par des logos visibles de la berge ;
- exercice du rafting possible que lorsque le débit est supérieur à 25 m³/s (cette pratique n'est que marginale sur la vallée).

Accompagner les différents acteurs (associations et organismes privés chargés de la promotion des sports d'eau vive, C.S.P., associations et Fédérations de pêche) lors de la réhabilitation ou la création de passes mixtes.

Sensibiliser, en parallèle, les pratiquants de sport d'eau vive sur le milieu naturel et amener les loueurs à diffuser l'information. Ce type d'information doit être conçu en amont en collaboration étroite avec les spécialistes du milieu aquatique (C.S.P. et Fédérations de pêche) en collaboration avec Jeunesse et Sport.

Concernant la compétition, toute mesure réglementaire provoque de vives réactions de la part des pratiquants ; il est donc nécessaire de constituer un cadre de concertation pour, d'une part, expliquer les enjeux encourus pour le site, d'autre part, négocier les conditions de cette pratique. Cette concertation doit

être menée en lien étroit avec le C.S.P., les associations et Fédérations de pêche. Elle doit prendre en compte la période d'activités de reproduction des poissons.

Méthodes et moyens techniques

La structure d'animation se rapprochera des S.M.A.D et S.M.A.T. préalablement à chaque révision de la Charte.

Elle favorisera la coordination des différents acteurs et sollicitera l'avis technique du C.S.P. lors de la réhabilitation ou la création des passes mixtes.

La révision de la signalétique aux abords des terrains marche-pieds pourrait être une opportunité pour coordonner une action de sensibilisation sur le milieu naturel (cf. actions et programmes liés).

La structure d'animation accompagnera les négociations entre les structures organisatrices et le C.S.P. et la ou les Fédérations de pêche concernées qui permettront de définir les parcours et le nombre de participants lors des compétitions de canoë kayak durant la période du 15 octobre au 14 avril,

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Encadrement des pratiques de sport d'eau vive
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de passées mixtes réhabilitées ou créées Actions de sensibilisations menées Guides de l'homme pratique établi

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : Services de l'Etat, Associations sportives
Partenaires privilégiés : Collectivités locales, syndicats d'initiatives, ...

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 Animation du DOCOB

Action Gest 26 Soutenir la politique d'assainissement

Thème : qualité générale

Priorité : *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La politique d'assainissement française découle de la Directive Européenne du 21 mai 1991 ; cette directive est transposée en droit français par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ; divers décrets et arrêtés complètent ce dispositif législatif.

Les communes ont l'obligation de déterminer sur leur territoire les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Elles ont en charge la mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées dans les zones d'assainissement collectif et sont tenues d'assurer le contrôle des installations dans les zones d'assainissement non collectif.

La mise en place de la politique d'assainissement dans les communes rurales de la zone Natura 2000, où l'habitat est dispersé, constitue un gros dossier pour les municipalités, tant du point de vue technique qu'en terme d'équilibre budgétaire.

La préservation ou l'amélioration de la qualité du site Natura 2000 dépend de l'efficacité de cette politique locale d'assainissement.

Principe

Soutenir auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux les demandes d'aides financières et d'assistance technique.

Méthodes et moyens techniques

Se rapprocher de l'Agence de l'Eau et des Départements :

L'Agence de l'Eau propose un ensemble d'aides financières dont les objectifs généraux sont de :

- promouvoir un assainissement autonome de qualité dans les zones à habitat diffus
- soutenir, maintenir et optimiser les collectes et traitements en réseau.

Les départements apportent des aides financières en particulier aux communes rurales. Ils assurent la répartition des aides du Fonds National d'Adduction d'Eau (F.N.D.A.E.). D'autre part, les Services d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) peuvent aider les collectivités à gérer leur système d'assainissement.

Les actions d'information et de sensibilisation de la population locale pourront reprendre ce thème de l'assainissement, dont les enjeux sont parfois mal compris.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Limiter l'impact de l'assainissement sur la qualité de l'eau
Indicateur(s) de suivi :	Qualité de l'eau Nombre de plans d'assainissement réalisés, conformité au DOCOB

Réalisation du plan d'assainissement sur les communes concernées.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti :	structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis :	Collectivités locales
Partenaires privilégiés :	Agence de l'Eau, Conseil Général

Actions et programmes liés

Gest31
Com 2 et 3

Coût estimatif

Cf. fiche n°1 « Animation du DOCOB »

Action Gest 27 Sensibiliser les agriculteurs aux risques de pollution

Thème : qualité générale

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Limiter les pollutions d'origine agricole

Principe

Mener une politique d'information et de sensibilisation auprès des exploitants sur les risques de pollution.

Méthodes et moyens techniques

Dans un premier temps, il faut identifier les organismes ayant un rôle de vulgarisation auprès des agriculteurs dans les domaines impactant le milieu :

- amendements et engrais
- phytosanitaires
- drainage et irrigation

Il faut identifier ensuite les supports de communication possibles pour toucher l'ensemble des agriculteurs concernés : supports déjà existant et supports à créer (plaquettes, tournées de terrain, ...).

Il faut enfin déterminer quels contenu doit être intégré à ces supports afin que les conseils de gestion paraissent clairs et économiquement accessibles aux agriculteurs.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Limiter les pollutions agricoles

Indicateur(s) de suivi : Actions de sensibilisation menées

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : DDAF, Agriculteurs

Partenaires privilégiés : Chambre d'Agriculture, autres organismes de vulgarisation

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN (DDAF)	O	Rapprochement avec les instances de vulgarisation agricole pour intégrer les problématiques NATURA 2000 dans les plaquettes et les formations : 3 000 euros Actions spécifiques de terrain, tournées : 1 000 euros	MEDD – Titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture	O		
PARTICULIERS			
Agriculteurs	B		
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Gest 27	* * *			4 000			

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	4 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100 %	MEDD titre 6 :

Action Gest 28 Résorption de point noir – Mines de Pranal

Thème : qualité générale

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Les terrils des anciennes mines argentifères de Pranal sont chargés en plomb et arsenic. Ces éléments se retrouvent jusque dans les sédiments de la retenue des Fades. De plus, des entraînements accidentels des sables chargés ont provoqué des pollutions « directes » importantes, très dommageables pour le milieu aquatique.

Principe

Eradiquer tout risque de pollution par le plomb et l'arsenic présents dans les terrils des anciennes mines argentifères.

Méthodes et moyens techniques

Identifier les enjeux écologiques. On note :

- les hauts risques de pollution directe et accidentelle liés haut manque de stabilité des terrils,
- la charge des sédiments de la retenue des Fades ; les protocoles de vidange permettent d'éviter l'entraînement de ces sédiments pollués en aval ;
- la méconnaissance actuelle sur une éventuelle pollution des eaux souterraines

A l'occasion de l'élaboration du S.A.G.E. Sioule, il y a lieu de porter devant la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) les graves préoccupations identifiées.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Diminution des taux de métaux lourds

Indicateur(s) de suivi : Suivi des taux d'arsenic et plomb dans les eaux courantes et souterraines

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Agence de l'Eau et D.I.R.E.N. ; C.L.E.

Partenaires privilégiés : CSP, Fédération de Pêche, DDASS, DRIRE

Actions et programmes liés

Gest 31

Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 « Animation du DOCOB »

Action Gest 29 Résorption de point noir – Décharge des Ancizes

Thème : qualité générale

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Ancienne décharge ménagère devenue industrielle, une importante pollution physique a entraîné la mortalité de la population piscicole sur la Viouze et jusqu'à la retenue de Queuille, suite à un gros orage, en été 2001. Située hors du site "Habitats", elle est clairement dans la zone d'influence.

La commune des Ancizes porte un important projet de requalification de ce site ; au-delà du reprofilage et de la stabilisation physique (seuls des dépôts inertes ayant été identifiés par les nombreux sondages), une réelle volonté de reconquête pérenne de l'espace s'exprime.

Principe

Réhabiliter le site (toute la décharge sera abandonnée).

Reconquérir et maintenir un espace ouvert.

Méthodes et moyens techniques

S'engager dans la 2^{ème} phase de la réhabilitation de la décharge (après reprofilage) :

- en participant et en soutenant une démarche collective et concertée de reconquête de l'espace,
- en portant un projet pastoral.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Réhabilitation du site

Indicateur(s) de suivi : Surface reconquise et maintenue en milieu ouvert
Signature d'un contrat C.A.D

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales, S.M.A.D., O.N.F., Fédération de chasse

Partenaires privilégiés : DDAF, ADASEA, DRIRE, DIREN

Actions et programmes liés

Gest 31

Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation

Contrat C.A.D., une fois la liste réhabilitée.

Action Gest 30 Supprimer les décharges sauvages

Thème : qualité générale

Priorité : *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Des décharges sauvages dégradant la qualité du site. Leur éradication évitera leur extension et les risques de pollution.

Principe

Eradiquer les décharges existantes.
Eviter ces pratiques (sensibilisation).

Méthodes et moyens techniques

Promouvoir les réhabilitation des sites concernées.
Sensibiliser les propriétaires.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Diminution du nombre de décharges

Indicateur(s) de suivi : Nombre de décharges réhabilitées

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : Conseil Général, DRIRE, DIREN...

Actions et programmes liés

Gest 31

Com 3 et 4

Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation

Action Gest 31 Coordination avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau (S.A.G.E.) de la Sioule est considéré comme prioritaire par le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur) du bassin Loire-Bretagne.

Le S.A.G.E. va être élaboré prochainement ; la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est constituée.

Le S.A.G.E. permettra une démarche globale concernant la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Sioule.

Les enjeux du site Natura 2000 doivent être portés à connaissance de la C.L.E., afin que ces enjeux soient pris en compte lors de l'élaboration du S.A.G.E.

Principe

Porter devant la Commission Locale de l'Eau (CLE) les enjeux du site.

Coordonner les actions.

Méthodes et moyens techniques

Une version papier et une version électronique du DOCOB Habitat seront adressés l'Agence de l'Eau et de la DIREN, qui seront sollicité pour planifier une présentation des enjeux et du programme d'actions devant la C.L.E.

Une cohérence sera aussi recherchée avec le Plan Loire.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Cohérence des politiques de l'Etat, Qualité de l'Eau

Indicateur(s) de suivi : Cohérence entre les deux programmes d'actions

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : C.L.E., DIREN, Conseil Général, Agence de l'Eau...

Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Toutes celles qui concernent la gestion des cours d'eau, la qualité générale et la résorption de points noirs (Mines de Pranal en particulier). Gest 5 à 9, Gest 26 à 30.

Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 Animation du DOCOB

Action Gest 32 Réglementation des boisements

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La plantation de certaines essences peut être néfaste aux habitats forestiers, ou se révéler polluante (période de débouillage du peuplier). En outre, la fermeture des espaces ouverts reste une problématique majeure du site.

Préserver la qualité des habitats en évitant les plantations résineuses ou de peupliers.
Eviter la fermeture des milieux.

Principe

Sensibiliser les communes sur la nécessité de limiter les plantations et de mettre en œuvre la réglementation des boisements.

La réglementation des boisements définit les zones dans lesquelles les plantations ou semis d'essences forestières sont interdits ou réglementés. Les propriétaires qui ne respectent pas cette réglementation voient les avantages fiscaux dont bénéficient les propriétés boisées supprimés ; ils peuvent être tenus de détruire le boisement irrégulier. Cette réglementation n'est pas applicable aux parcs et jardins.

Méthodes et moyens techniques

La structure animatrice sera chargée de sensibiliser les communes à l'intérêt de mettre en œuvre une réglementation des boisements.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Cohérence entre réglementation et objectifs du DOCOB

Indicateur(s) de suivi : Nombre de communes entrant dans la démarche

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Collectivités locales

Partenaires privilégiés : DDAF, Chambre d'agriculture, CRPF

Actions et programmes liés

Coût estimatif

Cf. fiche n° 1 Animation du DOCOB

Action Gest 33 Evaluation d'incidence des programmes et des projets

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

L'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, modifié par l'article 19 de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 soumet l'aménageur à étude d'impact les « *grands* » plans et projets selon des seuils financiers et / ou techniques.

L'article 6 de la Directive Habitat soumet à évaluation de ses incidences « tout plan ou projet susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000 » que le projet soit soumis ou non à une étude d'impact « classique ». Cet article a été transcrit dans la circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004.

L'objectif est d'évaluer les impacts de tous les plans ou projets sur l'environnement, en phase de réalisation comme en phase d'exploitation.

Cette évaluation est à réaliser en amont ; elle est de caractère préventif et doit diagnostiquer tout impact, permanent ou non, directe ou indirecte.

Conformément au principe de précaution, cette évaluation est entreprise même si les effets sont incertains.

Principe

Pour les habitats et espèces pour lesquels chaque site Natura 2000 a été désigné, la Directive Habitat prévoit d'éviter la détérioration des habitats et les perturbations significatives des espèces.

Elle prévoit des procédures qui permettront de déterminer si les nouveaux plans et projets peuvent être ou non autorisés.

La CEE recommande de se référer à la directive CEE/85/337 qui établit une méthodologie utile pour la réalisation d'une évaluation des incidences et une liste des facteurs à prendre en compte.

Est annexé un schéma illustrant la procédure d'autorisation de projets.

L'évaluation d'incidence est exigée pour les projets déjà soumis à autorisation et les projets relevant d'une liste établie par le préfet, valable sur tout le département.

Méthodes et moyens techniques

En général, et dans le cas d'une étude d'impact « classique » (« *grands* » projets), travailler en concertation avec les services concernés, avant prise de l'arrêté préfectoral.

Hors étude d'impact « classique » (« *petits* » projets), mener une veille afin d'avoir connaissance des avant-projets : l'objectif est d'accompagner au plus tôt le porteur de projet dans la démarche afin qu'il identifie en amont les contraintes liées à l'article 6.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Prise en compte des objectifs du DOCOB dans les projets
Indicateur(s) de suivi :	Nombre d'évaluation d'incidence instruites

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : porteurs de projets
Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Toutes les actions

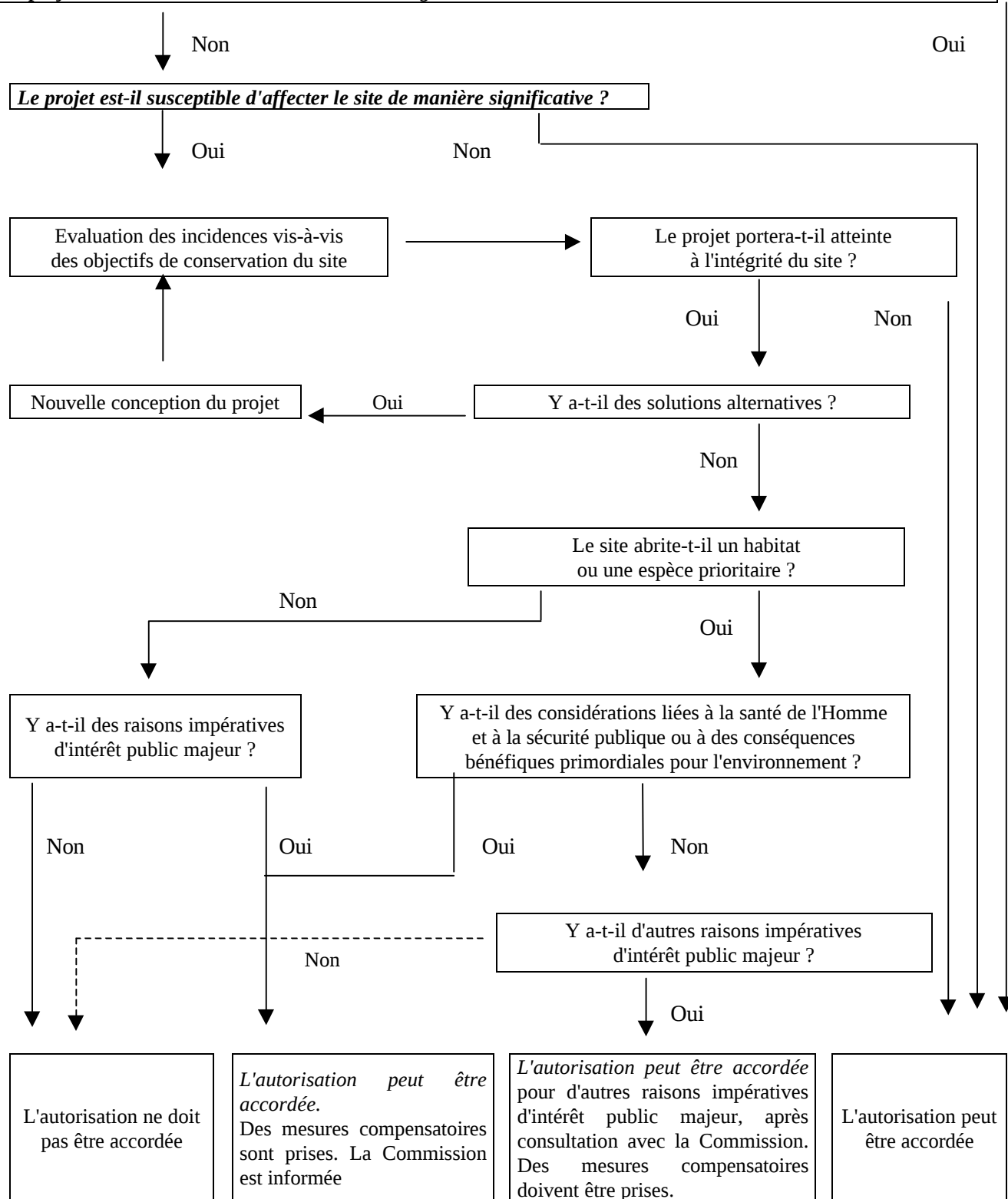
Coût estimatif

Cf. fiche 1 : Animation

Illustration de la procédure d'autorisation des projets

Source : Natura 2000, lettre d'information nature, Commission européenne DG ENV, n° 12, septembre 2000

Le projet est-il directement lié ou nécessaire à la gestion conservatoire du site ?



Action Gest 34 Mise en place d'une réserve biologique en Forêt Domaniale de la Sioule

Thème : coordination des politiques de l'Etat

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

La forêt domaniale de la Sioule se distribue en plusieurs « cantons » sur les versants de la rivière. Cette propriété de l'Etat a été constituée lors des premiers programmes R.T.M. (restauration de terrain de montagne), dans la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle.

La révision en cours de l'aménagement permet, dès les premières analyses, d'affirmer son intérêt écologique. La constitution d'une réserve biologique consolidera les objectifs que vise l'aménagiste et permettra de constituer un espace de référence.

Différents habitats d'intérêt communautaire sont présents, dont la grande majorité des éboulis mobiles, mais aussi des hêtraies, forêts de ravin et plus ponctuellement des rochers et falaises et des landes à « bruyère ».

Principe

Mise en place d'une gestion environnementale globale en forêt domaniale de la Sioule.

Définition, à partir de l'évaluation de la forêt, des zones à inscrire en R.B.D. (réserve biologique dirigée : où l'action humaine est utile à la conservation ou à la restauration des milieux) ou en R.B.I. (réserve biologique intégrale : où aucune action humaine ne s'exerce) ou mixte.

Méthodes et moyens techniques

La création de réserves biologiques est un des objectifs du volet environnemental du contrat passé entre l'Etat et l'O.N.F. pour la période 2001-2006.

En Forêt Domaniale de la Sioule, cet avant-projet est porté par l'ONF, agence du Puy de Dôme ; la Direction Générale devrait se prononcer probablement en 2004, après agrément ministériel.

Il a d'ores et déjà reçu l'avis favorable du Conseil Scientifique Interrégional de l'O.N.F. Auvergne-Limousin réuni le 4 juillet 2003.

Dès agrément, la réalisation du projet sera mise en œuvre.

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) :	Mise en place d'une R.B.
Indicateur(s) de suivi :	Surfaces inscrites en R.B.D. et en R.B.I. Avis du Conseil Scientifique Interrégional de l'O.N.F. Auvergne-Limousin constitué en Commission Consultative Interrégionale des Réserves Biologiques.

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : ONF

Partenaires privilégiés : LPO, CBNMC, APN

Actions et programmes liés

Sui 35

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Etude de faisabilité d'une réserve biologique mixte (intégrale et/ou dirigée), comprenant : Rédaction d'un pré-projet pour présentation au Comité Consultatif des Réserves, Bibliographie et synthèse des études existantes Etudes complémentaires de terrain Rédaction du rapport final	MEDD titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES (CBNMC)	O		
Associations			
LPO	O		
ONF	O		
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEST 34	* * *	23200					

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	23200 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 :	MEDD titre 6 :

Action sui 35 Suivi scientifique des habitats et des espèces

Thème : suivi

Priorité : * * *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Les objectifs du DOCOB doivent se traduire concrètement par une évolution positive du niveau des populations et des surfaces des habitats sensibles.

Cette évolution doit être suivie et mesurée.

Principe

Suivi des espèces :

Outre le recueil de données de suivis existants (Lomagri, CSP, ...), divers suivis pourront être menés ; par exemple :

- écrevisse à pieds blancs,
- inventaire piscicole avant et après suppression de petits infranchissables
- loutre et castor
- chauves souris (cf sous-fiche)
- entomologie

Une mutualisation de ces suivis avec ceux d'autres programmes est indispensable pour améliorer les connaissances dans un souci d'économie.

Conservation des habitats :

Priorité sera donnée sur les habitats ouverts et les habitats d'intérêt prioritaire.

Méthodes et moyens techniques

Méthodes scientifiques de suivi des populations
Cartographie à productivité régulière des habitats

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Evolution connue des populations et habitats

Indicateur(s) de suivi : Nombre d'études réalisées
Cartographies réalisées

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice
Maîtres d'œuvre pressentis : ONF, LPO, CEPA, CBNMC, APN
Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Toutes actions.

Coût estimatif

Opérateur/ Bénéficiaires		Calcul détaillé des coûts	Financement
ETAT/DIREN		Suivi des habitats et des espèces : - Chauve-souris : 6 K€ - Ecrevisse à pieds blancs : 2 inventaires à 12 K€ - Loutre/castor (évolution de la colonisation) : 12 K€ - Entomologie : 12 K€ - Inventaire piscicole avant et après infranchissables : 2 inventaires à 18 K€ - Suivi des données LOMAGRI/CSP/Fédération de pêche : 4 K€ Etudes sur la conservation des habitats (hors diagnostics contrats et cartographie de l'existant au 1/5000) : 36 K€	MEDD titre 4
COLLECTIVITES LOCALES			
Commune			
SMAD, SMAT			
Conseil général			
Chambre d'agriculture			
PARTICULIERS			
Agriculteurs			
Propriétaires			
AUTRES			
Associations			
LPO			
ONF			
Fédération pêche			
CRPF			
ADASEA			

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
SUI 35	* * *	36000	15000	14000	14000	15000	36000

	Fonctionnement	Investissement
TOTAL SUR 6 ANS	130 000 euros	
Détail plan de financement	MEDD titre 4 : 100%	MEDD titre 6 :

Cf sui 35 Suivi des chauves-souris (détail de l'action SUI 35)

Thème : évaluation de l'état de conservation
des espèces

Priorité : *

Justification et champ d'application / Objectif visé

Evaluation de l'efficacité des travaux de protection
Evaluation de l'état de conservation des espèces
Amélioration des connaissances

Principe

Comptage des individus

Méthodes et moyens techniques

1 passage par hiver sur les gîtes identifiés (3jours/an de travail)
1 passage en été sur les gîtes identifiés (1jour/an de travail)
Inventaire par capture sur la rivière (2 séances tous les 2 ans)
Inventaire par détecteur ultrason (6 séances au cours des 6 ans)

Résultat(s) attendu(s) & Indicateurs de suivi

Résultat(s) attendu(s) : Meilleure connaissance des espèces

Indicateur(s) de suivi : Cartographie de présence
Effectifs

Mise en œuvre et partenaire(s)

Maître d'ouvrage pressenti : structure animatrice

Maîtres d'œuvre pressentis : Chauves-Souris Auvergne, CEPA, LPO

Partenaires privilégiés :

Actions et programmes liés

Protection des gîtes d'hivernage et de reproduction

Coût estimatif

5 000 € pour les 6 ans

Récapitulatif financier global

Suivant les années de programmation

Action	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
ANI 1	* * *	18300	18300	18300	18300	18300	18300
COM 2	* * *	18700	5700	5700	5700	5700	5700
COM 3	* *	4500	16500	4500	4500	4500	4500
COM 4	*	49500	29500	31500	19500	7500	7500
GEST 8	* *			700			
GEST 9 (hors CAD)	* *						
GEST 10 (hors CAD)	* * *	2000	3000	4000	5000	5000	6000
GEST 11 (hors CAD)	* * *		1000	1500	2000	2500	3000
GEST 12 (hors CAD)	* *		2000	4000	5000	6000	8000
GEST 13	* * *	8000	10000	12000	16000	20000	24000
GEST 14	* *	2400	2400	2400	2400	2400	2400
GEST 15	* * *	4200	8400	12600	12600	12600	12600
GEST 16	* *				2400		
GEST 17	* *				2400		
GEST 19	* *					12000	
GEST 20	* * *	5000	5000	5000	5000	5000	5000
GEST 21	* *	10000	10000	10000	9000		
GEST 23	* * *		900	2300			
GEST 27	* * *			4000			
GEST 34	* * *	23200					
SUI 35	* * *	36000	15000	14000	14000	15000	36000
TOTAL		181800	127700	132500	123800	116500	133000

Sources de financement potentielles

	Fonctionnement	Investissement
ANI 1	MEDD titre 4 : 100 %	
COM 2	MEDD titre 4 : 34 200 euros	MEDD titre 6 : 13 000 euros
COM 3	27 000 euros MEDD titre 4 : 50% Collectivité locale : 50%	12 000 euros MEDD titre 6 : 12 000 euros (100 %)
COM 4	45 000 euros MEDD titre 4 : 20 % Collectivité locale : 40 % Autres : 40 %	100 000 euros MEDD titre 6 : 50 % Collectivité locale : 50 %
GEST 8	MEDD titre 4 : 100 %	
GEST 9	CAD : 100 000 euros CRE à déterminer	
GEST 10	CAD : 400 000 euros Contrat N2000 : 30 000 euros	
GEST 11	CAD : 30 000 euros Contrat N2000 : 10 000 euros	
GEST 12	CAD : 100 000 euros Contrats N2000 : 25 000 euros	
GEST 13	MEDD titre 4 : 10 000 euros Contrats N2000 : 80 000 euros	
GEST 14	7 800 euros MEDD titre 4 : 100%	6 600 euros MEDD titre 6 : 100 %
GEST 15		MEDD titre 6 : 75 % Autres : 25 %
GEST 16	MEDD titre 4 : 100 %	
GEST 17	MEDD titre 4 : 50 % Collectivités locales : 50 %	
GEST 19	MEDD titre 4 : 100%	
GEST 20	MEDD titre 4 : 25 % FFCAD : 50 % Autres (FEOGA) : 15 %	
GEST 21		MEDD titre 3 : 50 % FNADT : 25 % FEOGA : 15 % FFCAD : 10 %
GEST 23	MEDD titre 4 : 50 % SMAD, Collectivités locales : 50 %	
GEST 27	MEDD titre 4 : 100 %	
GEST 34	MEDD titre 4 : 100 %	
GEST 35	MEDD titre 4 : 100 %	